

ARRONDISSEMENT DE PONTOISE

VILLE D'OSNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du jeudi 25 juin 2026.

Le vingt-cinq juin deux mille vingt-six à vingt heures, le Conseil Municipal d'Osny, convoqué légalement le dix-neuf juin deux mille vingt-six s'est réuni en séance.

ETAIENT PRESENTS :

M. Laurent ACHITE-HENNI, Maire.

Mme Sophie DEMANGE, M. Christophe CARRERA, Mme Chloé GRIARD, M. Éric VINCENT, Mme Isabel RIBEIRO PAIS, M. Jean-Louis BOVIER, Mme Isabelle LIBERT, M. Laurent CHARTIER, Adjoints au Maire.

M. Gérard VILLETTE, Mme Martine CAUSSIN, M. Christian SORIN, M. Jean-Marc SEGURA, Mme Marie-Claire LAUNAY, M. Jean-François MAILLARD, Mme Sandrine CHEVALLIER, Mme Carole MONTASSIER, M. Christophe POITOU, Mme Valérie NEVEU, Mme Danièle DUBREIL, Mme Virginie TINLAND, M. Jean-Yves CAILLAUD, M. Jean-Michel COURVALET, Mme Jennifer BALLAND, Mme Tatiana PRIEZ, M. Mickael MARC, Conseillers Municipaux.

ONT DONNÉS POUVOIRS :

M. Jean Marc LECLERC	à	M. Laurent ACHITE-HENNI
M. Florian MARGUERIE	à	M. Jean-Marc SEGURA
Mme FAUSTINO-CARVALHO Mathilde	à	Mme Isabel RIBEIRO PAIS
Mme Marie MUNCHOW	à	Mme Sophie DEMANGE
M. Farès CHABANI	à	M. Christophe CARRERA
Mme Clémence CHAUVET	à	Mme Isabelle LIBERT

ABSENTS :

Mme Chritiane COUREL

SECRETAIRE DE SÉANCE :

M. Eric VINCENT

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 33.

**161.06.2026 RESSOURCES HUMAINES
CREATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS**

Résumé :

Aux termes de l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique entrée en vigueur le 1^{er} mars 2022, reprenant notamment l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Ainsi il appartient à l'organe délibérant de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet, nécessaires au fonctionnement des services.

Enjeux et objectifs :

Il apparaît nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs approuvé par le conseil municipal du 11 décembre 2025 et de créer et supprimer les postes liés :

A créer	A supprimer	Observations
Filière police municipale		
1 emploi permanent de responsable de la police municipale dans le cadre d'emplois des agents de police municipale	1 emploi permanent de responsable de la police municipale dans le cadre d'emplois des chefs de service de police municipale	Réorganisation de l'encadrement de la police municipale
1 emploi permanent de responsable adjoint administratif de la police municipale dans le cadre d'emplois des chefs de service de police municipale		Réorganisation de l'encadrement de la police municipale
1 emploi permanent de responsable adjoint opérationnel de la police municipale dans le cadre d'emplois d'agents de service de police municipale		Réorganisation de l'encadrement de la police municipale
1 emploi permanent d'agent de police municipale dans le cadre d'emplois des agents de police municipale		Montée des effectifs du service de police municipale
Filière technique		
1 emploi permanent d'ASVP dans le cadre d'emplois des adjoints techniques		Montée des effectifs du service de police municipale
1 emploi permanent de responsable ou technicien voirie dans le cadre d'emplois des agents de maîtrise et de technicien	1 emploi permanent de responsable ou technicien voirie dans le cadre d'emplois de technicien	Suite départ retraite au 01/07/2026 et poste vacant créé sur les cadres d'emplois B et C
1 emploi permanent d'ATSEM dans le cadre d'emplois des adjoints techniques		Remplacement définitif d'une ATSEM par un agent n'ayant pas le CAP petite enfance (agent qui remplace un départ en retraite, l'agent n'est pas titulaire du CAP Petite enfance donc elle ne peut pas être recrutée sur un grade d'ATSEM. On crée donc le poste sur le cadre d'emplois des adjoints techniques. Pour l'ATSEM partie en retraite, le poste a été supprimé sur le cadre d'emplois des ATSEM)

Filière administrative		
1 emploi permanent de responsable carrière, paie, absentéisme dans le cadre d'emplois des rédacteurs	1 emploi permanent de DRH adjointe dans le cadre d'emplois des attachés	Suite mutation ancienne DRH adjointe / mobilité interne de la gestionnaire carrière paie
1 emploi permanent de gestionnaire carrière, paie cadre d'emplois des adjoints administratifs et des rédacteurs	1 emploi permanent de gestionnaire carrière, paie sur le cadre d'emploi des rédacteurs	Poste créé sur le cadre d'emplois des rédacteurs uniquement
1 emploi permanent de gestionnaire régies dans le grade de rédacteur	1 emploi permanent de gestionnaire régies dans le grade d'adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	Suite réussite à concours et nomination stagiaire
1 emploi permanent de gestionnaire logement dans le grade de rédacteur		Création si retour du CIG positif sur promotion interne (l'agent est actuellement sur un cadre d'emploi d'adjoint administratif, le poste est créé sur le grade de rédacteur qui est le 1 ^{er} grade de catégorie B car son dossier a été proposé au titre de la promotion interne. Retour sur une éventuelle nomination début juillet par le CIG)
1 emploi permanent de responsable vie associative, évènements et sports dans le grade de rédacteur	1 emploi permanent de responsable vie associative, évènementiel dans le grade de rédacteur	Mobilité interne suite départ retraite au 01/08/2026 (mobilité interne qui entraîne une modification des missions et de l'intitulé du poste)
1 emploi permanent de responsable la culture et des évènements sur le cadre d'emplois des rédacteurs	1 emploi permanent de chargée des affaires culturelles sur le cadre d'emplois des rédacteurs au 01/09/2026	Suite départ en retraite et ouverture du poste (évolution du poste de « chargée de » vers un poste de « responsable »)
1 emploi permanent de gestionnaire éducation dans le grade d'adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe		Mobilité interne d'une ATSEM au 01/01/2026
14 Créations dont : - 4 créations de postes (montée des effectifs de la police municipale) - 10 créations qui sont des modifications de grades liées à des recrutements sur d'autres grades, réussite à concours...	7 Suppressions dont : 7 suppressions qui sont des modifications de grades liées à des mobilités externes, internes...	

Présentation du projet :

Il est donc proposé à l'assemblée de créer et de supprimer les emplois ci-dessus :

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique et notamment son article L.313-1,

VU la délibération n°285.12.2025 du 11 décembre 2025, modifiant le tableau des effectifs,

VU le tableau des emplois permanents annexé,

VU l'absence de quorum lors du comité social territorial du 4 juin 2026,

VU l'avis **favorable à l'unanimité** du comité social territorial du 12 juin 2026,

VU l'avis **favorable à la majorité, abstention du groupe de l'opposition « Osny intensément »** de la commission plénière du 16 juin 2026.

CONSIDERANT le tableau des effectifs existant,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au bon fonctionnement des services,

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs et de créer et supprimer les emplois nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,

A LA MAJORITE abstention du groupe de l'opposition « Osny intensément »

Article 1 :

APPROUVE les modifications du tableau des effectifs, comme suit :

De créer au 1^{er} juillet 2026 :

Filière technique

1 emploi permanent d'ASVP dans le cadre d'emplois des adjoints techniques

1 emploi permanent d'ATSEM dans le cadre d'emplois des adjoints techniques

1 emploi permanent de responsable ou technicien voirie dans le cadre d'emplois des agents de maîtrise et de technicien

Filière administrative

1 emploi permanent de responsable carrière, paie, absentéisme dans le cadre d'emplois des rédacteurs

1 emploi permanent de gestionnaire carrière, paie cadre d'emplois des adjoints administratifs et des rédacteurs

1 emploi permanent de gestionnaire régies dans le grade de rédacteur

1 emploi permanent de gestionnaire logement dans le grade de rédacteur

1 emploi permanent de responsable vie associative et événements dans le grade de rédacteur

1 emploi permanent de responsable la culture et des événements sur le cadre d'emplois des rédacteurs

1 emploi permanent de gestionnaire éducation dans le grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

Article 6 :

Dit que crédits sont inscrits au budget primitif de la commune de l'exercice 2026 et suivants.

Article 7 :

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré à OSNY, le 25 juin 2026
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,



Le Maire

Laurent ACHITE-HENNI

Filière police municipale

1 emploi permanent de responsable de la police municipale dans le cadre d'emplois des agents de police municipale

1 emploi permanent de responsable adjoint administratif de la police municipale dans le cadre d'emplois des chefs de service de police municipale

1 emploi permanent de responsable adjoint opérationnel de la police municipale dans le cadre d'emplois des agents de service de police municipale

1 emploi permanent d'agent de police municipale dans le cadre d'emplois des agents de police municipale

De supprimer au 1^{er} juillet 2026 :

Filière administrative

1 emploi permanent de gestionnaire carrière, paie sur le cadre d'emploi des rédacteurs

1 emploi permanent de gestionnaire régie dans le grade d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe

1 emploi permanent de DRH adjointe dans le cadre d'emplois des attachés

Filière technique

1 emploi permanent de responsable ou technicien voirie dans le cadre d'emplois de technicien

De supprimer au 1^{er} août 2026 :

Filière police municipale

1 emploi permanent de responsable de la police municipale dans le cadre d'emplois des chefs de service de police municipale

Filière administrative

1 emploi permanent de responsable vie associative, évènementiel dans le grade de rédacteur

De supprimer au 1^{er} septembre 2026 :

Filière administrative

1 emploi permanent de chargée des affaires culturelles sur le cadre d'emplois des rédacteurs

Article 2 :

PRECISE que les emplois créés seront pourvus par des fonctionnaires titulaires de ces grades, ou en l'absence de ces fonctionnaires, par des agents contractuels justifiant nécessairement des diplômes requis pour se présenter aux concours correspondants au niveau du poste demandé ou d'une expérience professionnelle équivalente. La rémunération sera calculée sur la base de la grille indiciaire et des primes afférentes au grade concerné.

Article 3 :

AUTORISE, en l'absence de fonctionnaires ou si la candidature d'un agent contractuel présente un avantage déterminant en matière d'expérience, de formation, ou de compétence, le recrutement d'agents contractuels sur le fondement de l'article L 332-8 du code général de la fonction publique, dont les candidatures correspondantes aux missions recherchées. La rémunération sera calculée sur la base de la grille indiciaire et des primes afférentes au grade de recrutement.

Article 4 :

PRECISE que les dispositions autorisant le recours aux contractuels suivront les évolutions réglementaires et législatives.

Article 5 :

PRECISE que le tableau des emplois permanents est annexé à la présente délibération.

DRH

ANNEXE DELIBERATION CREATIONS ET SUPPRESSIONS EMPLOIS CONSEIL MUNICIPAL

TABLEAU DES EFFECTIFS / EMPLOIS BUDGETAIRES								
			Nb grades suite dernier CM	Emploi permanent à temps complet	Emploi permanent à temps non complet	Créations	Suppressions	Nb grades après MAJ
EMPLOIS FONCTIONNELS			3,0			0,0	0,0	3,0
		Directeur général des services	1,0	1,0	0,0			
		Directeur général adjoint des services	1,0	1,0	0,0			
		Directeur des services techniques	1,0	1,0	0,0			
FILIERE ADMINISTRATIVE			61,4			8,0	5,0	64,4
Cadre d'emplois des attachés							1,0	
		Attaché hors classe	1,0	1,0	0,0			
		Attaché principal	4,0	4,0	0,0			
		Attaché	6,0	6,0	0,0			
Cadre d'emplois des rédacteurs						3,0	2,0	
		Rédacteur principal 1ère classe	4,0	4,0	0,0			
		Rédacteur principal 2ème classe	6,0	6,0	0,0			
		Rédacteur	7,0	7,0	0,0	3,0	1,0	
Cadre d'emplois des adjoints administratifs						1,0		
		Adjoint administratif principal de 1ère classe	15,0	15,0	0,0		1,0	
		Adjoint administratif principal de 2ème classe	11,0	11,0	0,0			
		Adjoint administratif	7,4	7,0	0,4			
FILIERE TECHNIQUE			104,5			4,0	1,0	107,5
Cadre d'emplois des ingénieurs								
		Ingénieur principal	2,0	2,0	0,0			
		Ingénieur	2,0	2,0	0,0			
Cadre d'emplois des techniciens						1,0	1,0	
		Technicien principal de 1ère classe	2,0	2,0	0,0			
		Technicien principal de 2ème classe	3,0	3,0	0,0			
		Technicien	6,0	6,0	0,0			
Cadre d'emplois des agents de maîtrise						1,0		
		Agent de Maîtrise principal	6,0	6,0	0,0			
		Agent de Maîtrise	3,0	3,0	0,0			
Cadre d'emplois des adjoints techniques						2,0		
		Adjoint technique principal de 1ère classe	9,0	9,0	0,0			
		Adjoint technique principal de 2ème classe	15,0	15,0	0,0			
		Adjoint technique	56,5	55,0	1,5			

11/06/2026

11/06/2026

DRH

ANNEXE DELIBERATION CREATIONS ET SUPPRESSIONS EMPLOIS CONSEIL MUNICIPAL									
TABLEAU DES EFFECTIFS / EMPLOIS BUDGETAIRES									
			Nb grades suite dernier CM	Emploi permanent à temps complet	Emploi permanent à temps non complet	Créations	Suppressions	Nb grades après MAJ	
FILIERE SOCIALE			22,5			0,0	0,0	22,5	
Cadre d'emplois des agents sociaux									
Agent social			4,5	4,0	0,5				
Agent social principal de 2ème classe			2,0	2,0	0,0				
Cadre d'emplois des ATSEM									
ATSEM principal de 1ère classe			6,0	6,0	0,0				
ATSEM principal de 2ème classe			7,0	7,0	0,0				
Cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs									
Assistant socio-éducatif			0,0	0,0	0,0				
Cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants									
Educateur de jeunes enfants			1,0	1,0	0,0				
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle			2,0	2,0	0,0				
FILIERE MEDICO-SOCIALE			20,3			0,0	0,0	20,3	
Cadre d'emplois des infirmiers									
Infirmière de classe normale			0,0	0,0	0,0				
Infirmière soins généraux hors classe			1,0	1,0	0,0				
Infirmière de classe normale			2,0	2,0	0,0				
Cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture									
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure			5,0	5,0	0,0				
Auxiliaire de puériculture de classe normale			12,0	12,0	0,0				
Assistantes maternelles			0,0	0,0	0,0				
Médecin			0,3	0,0	0,3				
Psychologue			0,0	0,0	0,0				

DRH

ANNEXE DELIBERATION CREATIONS ET SUPPRESSIONS EMPLOIS CONSEIL MUNICIPAL

TABLEAU DES EFFECTIFS / EMPLOIS BUDGETAIRES							
		Nb grades suite dernier CM	Emploi permanent à temps complet	Emploi permanent à temps non complet	Créations	Suppressions	Nb grades après MAJ
FILIERE SPORTIVE							
Cadre d'emplois des éducateurs des APS		1,0			0,0	0,0	1,0
Educateur A.P.S		0,0	0,0	0,0			
Educateur A.P.S. ppal 2ème classe		1,0	1,0	0,0			
Educateur A.P.S. ppal 1ère classe		0,0	0,0	0,0			
FILIERE CULTURELLE							
Cadre d'emplois des bibliothécaires		15,8			0,0	0,0	15,8
Bibliothécaire		0,0	0,0	0,0			
Cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique							
Assistant d'enseignement artistique ppal de 1ère classe		5,5	4,0	1,5			
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe		3,75	0,0	3,75			
Assistant d'enseignement artistique		1,5	1,0	0,5			
Cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques							
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques ppal		1,0	1,0	0,0			
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques ppal		2,0	2,0	0,0			
Cadre d'emplois des adjoints du patrimoine							
Adjoint du patrimoine ppal de 1ère classe		0,0	0,0	0,0			
Adjoint du patrimoine ppal de 2ème classe		1,0	1,0	0,0			
Adjoint du patrimoine		1,0	1,0	0,0			
Professeur de danse		0,0	0,0	0,0			
FILIERE ANIMATION		60,2			0,0	0,0	60,2
Cadre d'emplois des animateurs							
Animateur principal de 1ère classe		1,0	1,0	0,0			
Animateur principal de 2ème classe		1,0	1,0	0,0			
Animateur		6,0	6,0	0,0			
Cadre d'emplois des adjoints d'animation							
Adjoint d'animation principal de 1ère classe		1,0	1,0	0,0			
Adjoint d'animation principal de 2ème classe		3,0	3,0	0,0			
Adjoint d'animation principal de 2ème classe cantine		6,9	0,0	6,9			
Adjoint d'animation cantine		3,4	0,0	3,4			
Adjoint d'animation		37,9	37,0	0,9			

DRH

ANNEXE DELIBERATION CREATIONS ET SUPPRESSIONS EMPLOIS CONSEIL MUNICIPAL

TABLEAU DES EFFECTIFS / EMPLOIS BUDGETAIRES								
			Nb grades suite dernier CM	Emploi permanent à temps complet	Emploi permanent à temps non complet	Créations	Suppressions	Nb grades après MAJ
FILIERE POLICE			7,0			4,0	1,0	10,0
Cadre d'emplois des chefs de service de police municipale								
Chef de service de police municipale principal de 2ème classe			1,0	1,0	0,0	1,0	1,0	
Chef de service de police municipale principal de 1ère classe			0,0	0,0	0,0			
Cadre d'emplois des agents de police municipale								
Brigadier chef principal de police			5,0	5,0	0,0			
Gardien-brigadier de police			1,0	1,0	0,0			
EMPLOIS NON CITES			9,1			0,0	0,0	9,1
Permanence Entre aide Emploi			0,1	0,0	0,1			
Contrats aidés (emploi avenir, CUI-PEC)			1,0	1,0	0,0			
Contrat d'apprentissage			7,0	7,0	0,0			
Collaborateur de cabinet			1,0	1,0	0,0			
[...]								
TOTAL GENERAL			304,8	285,0	19,7	16*	7,0	313,75

* 16 créations de grades ou cadres d'emplois qui correspondent à 14 créations de postes